

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 05 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURAINÉ, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Hervé BOISSON, Lionel LAVILLE, Christophe GOURGUECHON, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU et Stéphane GENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marianick LAURAINÉ

### **ORDRE DU JOUR**

2022/12/01 - Amortissement désherbeuse  
2022/12/02 - Délibération pour bons cadeaux  
2022/12/03 - Remboursement prêt au Crédit Agricole  
2022/12/04 - Cadeau aux jeunes diplômés  
2022/12/05 - Point sur le lotissement  
2022/12/06 - Chocolats  
2022/12/07 - Vœux  
2022/12/08 - Questions diverses

Le procès-verbal du 24 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

### **2022/12/01 - AMORTISSEMENT DÉSHERBEUSE**

Monsieur le Maire précise que la participation de la commune fera l'objet d'un amortissement. Le montant est estimé à environ 1 080 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'amortir le montant de la participation sur une année.

### **2022/12/02 - DÉLIBÉRATION POUR BONS CADEAUX**

Monsieur le Maire précise qu'il nous arrive parfois d'avoir recours à des stagiaires non rémunérés qui effectuent les tâches qu'on leur confie. Afin de les remercier, il souhaite qu'on puisse leur attribuer une carte cadeau.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le principe.

### **2022/12/03 - REMBOURSEMENT PRÊT AU CRÉDIT AGRICOLE**

Monsieur le Maire rappelle notre emprunt de 100 000 €, au taux de 0,3 %, à rembourser au 01/01/2024.

Est-ce que nous le remboursons par anticipation ?

Après en avoir délibéré, compte tenu des taux actuels, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'emprunt sera remboursé à échéance.

### **2022/12/04 - CADEAU AUX JEUNES DIPLÔMÉS**

Monsieur le Maire souhaite récompenser les jeunes diplômés de l'année par une remise de carte cadeau, ainsi que la stagiaire qui a fait la formation des secrétaires de mairie et d'une jeune qui a participé au Championnat de France scolaire de raids (Course d'orientation, VTT, canyoning, ...) à La Réunion. Il propose que soient attribués les montants suivants :

- |                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| - Brevet       | 30 € (2 bénéficiaires en 2022) |
| - CAP          | 50 € (1 bénéficiaire en 2022)  |
| - Baccalauréat | 50 € (1 bénéficiaire en 2022)  |
| - Championnat  | 30 € (1 bénéficiaire en 2022)  |

- Stagiaire 100 € (1 bénéficiaire en 2022)

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette récompense qui sera distribuée aux intéressés lors de la cérémonie des vœux du 06 janvier 2023.

### **2022/12/05 - POINT SUR LE LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour :

- 4 ventes ont été signées (sur 5 terrains)
- 1 compromis a été signé
- 3 terrains sont réservés.

### **2022/12/06 - CHOCOLATS**

Cette année, les aînés se verront attribuer une boîte de chocolats et les couples auront une boîte de chocolats et une bouteille de vin.

### **2022/12/07 - VŒUX**

La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 06 janvier 2023 à 19 heures.

### **2022/12/08 - QUESTIONS DIVERSES**

Yves ARCHAMBAUD : La commune s'est vue délivrer la Marianne d'Or du Civisme pour le taux de participation aux Élections 2022. Le diplôme lui a été remis à LA ROCHELLE en présence de Michel DROUILLARD et de Christian GOUIN. Une plaque émaillée nous sera remise ultérieurement.

- Yad VASHEM a proposé l'achat de plaques des Justes à mettre aux 4 entrées de la Commune.
- 1 cantonnier devrait commencer au 1<sup>er</sup> mars 2023 à St-Seurin et à Bougneau.
- Les travaux derrière l'Église sont pratiquement terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 30.

### **Signatures :**

Le Secrétaire de séance,  
Marianick LAURAINÉ

Le Maire,  
Yves ARCHAMBAUD